



“Le coeur du sujet est en jeu”

La conception des droits de l'homme de l'Église Orthodoxe Russe soulève des problèmes. Mais il y aussi d'autres voix au sein de l'Orthodoxie. Par Stefan Tobler.

La conviction que la défense des droits de l'homme est la tâche majeure est profondément ancrée dans le protestantisme. Il est bon que cela soit considéré comme acquis. En même temps, ne nous détrompons pas, c'est le résultat d'un processus d'apprentissage qui est encore récent.

Derrière les droits de l'homme se trouve l'idée que tous les êtres humains ont une dignité qu'ils ne peuvent perdre. C'est un grand succès historique. Dans la sphère culturelle romaine, la dignité humaine était un concept relié au statut social et à un comportement social correspondant. On avait de la dignité pour autant que l'on appartienne à un groupe particulier, puisque la dignité élevée du souverain débordait sur tous ses sujets. Le message biblique et l'Église qui est née en est née avaient une vue différente. Chaque être humain est créé à l'image de Dieu, et le message de salut dans le Christ s'adresse à chacun de la même manière; en lui, il n'y a “ni Juif ni Grec” (Gal.3.28). L'idée de l'universalité de la dignité humaine est étroitement liée à la foi juive – mais elle a dû souvent s'établir face aux Églises. Si aujourd'hui les Églises protestantes se déclarent en faveur des droits de l'homme, elles le font dans cette double attitude: acquises à la cause et modestes en regard de leur propre histoire.

La pluralisation sociale qui a modelé les pays européens à un degré croissant depuis le 16^e siècle fut décisive pour le développement. Elle a contraint à une nouvelle orientation dans la relation entre l'Église et l'État qui doit être aussi établie positivement dans un respect théologique: elle a donné aux Églises une nouvelle liberté pour servir l'Évangile et non les seigneurs humains. Une distinction est liée à cette pluralisation qui est, d'un point de vue chrétien, fondamentale à l'estimation des droits de l'homme, à savoir celle entre moralité et légalité.

Le rôle de la loi n'est pas de former les gens au bien; mais elle devrait créer des espaces pour qu'une vie selon la volonté de Dieu soit possible. La loi ne sait et ne peut établir des conditions dans lesquelles les hommes et les femmes doivent vivre, mais elle doit protéger contre le mauvais usage de la liberté aux dépens des plus faibles. C'est sur ce point que débutent les questions relatives au document de 2008

de l'Église Orthodoxe Russe, qui pose en principe "une connexion directe entre la dignité humaine et la moralité" (1.5), puisque les êtres humains conservent leur dignité donnée par Dieu uniquement par le respect de normes morales. Le respect de ces normes est déclaré "indispensable au salut éternel", comme le dit l'enseignement social de cette Église 2000 (ibid. III, 3), et il est par conséquent nécessaire pour l'État de collaborer avec l'Église en ce domaine. Il arrive souvent que des champs de problèmes se chevauchent et se confirment l'un l'autre, et aient besoin d'être discutés: la relation entre l'Église et l'État, la conception de la liberté et la doctrine de la justification. Ce qui est danger est le cœur du sujet: l'universalité et la nature inaliénable de la dignité humaine et le bien-fondé des droits de l'homme pour chaque individu, sans considération de son appartenance à une communauté particulière.

Dans cette discussion, il est également important d'être prêt à apprendre sur soi et à prendre en compte les intérêts positifs du partenaire. Il y a dans ce cas une préoccupation pour la mission intérieure et la sanctification de la vie. En plus, ce serait une erreur de considérer cette position – aussi importante soit-elle – comme valable de manière générale. Il y a aussi des voix différentes dans l'Orthodoxie et il faut faire la distinction entre les formes culturelles, nationales et la tradition orthodoxe, qui sont souvent étroitement connectées, mais ne sont pas identiques.